Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025123-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2025/123

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 18H

Date de convocation : 11 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN		X
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET	X	
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Benjamin BRUNET
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Christelle FÉNÉON
Christophe RIVALLAIN	Philippe GUYVARC'H

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Jean RAISON	82,76 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025123-DE

DCM 2025/123 : ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE - OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES - ANNÉE 2026

RAPPORTEUR : Sylvie FAUGLAS

Madame Sylvie FAUGLAS indique que dans le cadre de la dynamique économique du commerce de détail de MOËLAN-SUR-MER, et conformément à l'article L. 3132-26 du Code du Travail, la Maire peut, après avis du Conseil Municipal, supprimer le repos du dimanche dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

Des conditions d'accord du salarié, paiement et récupérations sont prévues par la loi.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'ouverture de 5 dimanches suivants pour l'année 2026 :

- Dimanche 05 avril 2026 (Pâques)
- Dimanche 24 mai 2026 (Pentecôte)
- Dimanche 12 juillet 2026 (Fête Nationale)
- Dimanche 16 août 2026 (Assomption)
- Dimanche 20 décembre 2026 (Noël)

VU l'article L. 3132-26 du Code du Travail,
VU l'avis de la Commission Attractivité en date du 02 décembre 2025,
VU l'exposé de Madame Sylvie FAUGLAS,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

D'ACCEPTER l'ouverture pour l'année 2026 des 5 dimanches suivants :

- Dimanche 05 avril 2026 (Pâques)
- Dimanche 24 mai 2026 (Pentecôte)
- Dimanche 12 juillet 2026 (Fête Nationale)
- Dimanche 16 août 2026 (Assomption)
- Dimanche 20 décembre 2026 (Noël)

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh